

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

4 avril 2016

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 4 avril 2016 à 20 heures, à la salle du conseil située au 312 rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents :

- M. Louis-Marie Bastille, maire
- M. Simon Pelletier, conseiller
- Mme Margot Perreault, conseillère
- M. Lucien Gendron, conseiller
- M. Yannick Bélanger, conseiller
- M. Jean-Guy Raymond, conseiller

Est absent:

- M. Émile-Olivier Desgens, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, assiste à la session.

2016-04-0051

1.Ouverture de la session

La session est ouverte à 20h00. Louis-Marie Bastille, maire de Saint-Modeste, souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par Yannick Bélanger appuyé par Jean-Guy Raymond l'ouverture de la session.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-04-0052

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Margot Perreault appuyé par Simon Pelletier d'adopter l'ordre du jour.

Le point « Affaires nouvelles » est laissé ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2016-04-0053

3.1 Approbation du procès-verbal de la session ordinaire du 7 mars 2016 à 20 heures

Il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Jean-Guy Raymond d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 7 mars 2016 à 20 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. FINANCES

2016-04-0054

4.1 Acceptation des comptes à payer

Il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Margot Perreault :

◆ D'approuver le paiement des comptes énumérés dans le registre des achats du mois de mars 2016 au montant de 14 598,59 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt des rapports des délégations de pouvoir

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le résumé des décisions prises durant le mois de mars 2016, en vertu des règlements numéros 284 et 339:

Directeur général et secrétaire-trésorier	5 603,47 \$
Responsable de voirie	4 009,40 \$
Coordonnateur des services techniques.....	2 247,12 \$

4.2 Dépôt du registre des dépenses incompressibles

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des dépenses incompressibles du mois de mars 2016 au montant de 62 200,12 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

2016-04-0055

4.3 Dépôt du rapport financier vérifié pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2015

Monsieur Alain Vila, directeur général et secrétaire trésorier, dépose le rapport financier vérifié pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2015 ainsi que le rapport du vérificateur externe dressé par Madame Yolaine Fournier, de la firme comptable Mallette S.E.N.C.

Il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Simon Pelletier d'accepter le rapport financier vérifié pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. CORRESPONDANCE

La lecture du résumé de la correspondance est faite par le maire, Louis-Marie Bastille.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

6. SUIVI ET RAPPORT

6.1 Rapport des employés

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, fait rapport de quelques faits saillants réalisés par les employés municipaux depuis la dernière séance du conseil :

Voirie, services techniques et urbanisme:

- Lettres d'infraction
- Rapport annuel déversements d'eaux usées
- Dossier en cours : problème eau colorée réseau Audet en cas de panne d'électricité ou test de génératrice (suivi avec SNC)
- Programme d'élimination des raccords inversés
- Rapport de plainte de citoyen
- Plan d'intervention pour le MAMOT
- Déglaçage des grilles de rues et dégagement des fossés

Administration :

- Demandes de citoyens pour contestation de l'évaluation et suivi à la MRC
- Préparation de la vérification comptable, journée sur site et suivis
- Rencontres de travail diverses (citoyens, SQ, ingénieurs, MRC, avocats, Notaire, institution financière, vérificatrice comptable...).
- Travaux de révision de la grille salariale, listes de tâches et postes de voirie
- Préparation des dossiers de ventes pour taxes et de refinancement des emprunts
- Gestion des paiements et inscriptions pour la semaine de relâche
- Premier versement de taxes (encaissement et gestion des post-datés).

Développement

- Rencontre pour le Chemin St-Rémi le 10 mars 2016 à St-Paul (nouvelles orientations pour l'hébergement)
L'Accréditation « Village d'accueil » de la CITQ n'existe plus les propriétaires privés devront prendre eux même leur accréditation. Plus de 2000 nuitées sont réservées pour la première année...
- Préparation et tenue de la rencontre avec la Commission Scolaire.
Une réponse de la C.S. sera émise d'ici la fin de l'année scolaire.
- Rencontre avec la Corporation de développement le 23 mars 2016
Divers dossiers en cours : Jardin communautaire, possibilité d'une Cuisine collective à l'automne, activités à venir pour l'été et planification de l'AGA.
Affiches de bienvenue et suivi des affiches directionnelles brisées.
- Rencontre avec le comité de la Salle multifonctionnelle le 30 mars 2016
Suivi de la rencontre avec la C.S, planification de l'AGA et de la

campagne de financement. Le comité fera une demande d'enregistrement d'organisme de bienfaisance.

Loisirs :

Corporation des loisirs

- Réunion du comité des loisirs et rédaction du procès-verbal;
- Recherche de commanditaire pour le projet de cabanon des loisirs;

Semaine de relâche

- Réalisation de la relâche (animation, accompagnement aux sorties, etc.);
- Suivi des factures, compilations des résultats, etc.;
- Rédaction du rapport;

Autres

- Mot-destin de Mars;
- Suivi avec les membres du club octogone pour le projet de stage ;
- Formation pour la gestion du site internet (Neural);
- Réunion avec la table des techniciens en loisirs intermunicipaux;
- Réunion avec le comité de la salle multifonctionnelle.

6.2 Rapport des conseillers

Les conseillers font part des diverses réunions et rencontres auxquelles ils ont participé durant le dernier mois.

6.3 Rapport du maire

Louis-Marie Bastille fait état des diverses rencontres auxquelles il a participé durant le dernier mois.

7. PROJETS DE RÉSOLUTIONS

2016-04-0056

7.1 Cession de biens mobiliers

ATTENDU que la Municipalité est propriétaire d'une tour d'ordinateur, d'un clavier et d'un écran 19" usagés dont elle n'a plus l'utilité, le tout pour une valeur estimée de 150 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Bélanger appuyé par Margot Perreault :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-Modeste cède à titre gratuit à l'organisme à but non lucratif "Les Habitations des Cônes" les biens susmentionnés;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-04-0057

7.2 Autorisation de cession de biens mobiliers : niveleuse

ATTENDU QUE par sa résolution N° **2015-10-0224**, la municipalité faisait l'acquisition d'une niveleuse d'occasion, et que de ce fait, elle est désormais disposée à se départir de son ancienne niveleuse dont elle n'a plus l'utilité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Simon Pelletier :

- de procéder à la vente par appel d'offres à la population par publication au MOT-DESTIN, au journal Info-Dimanche et envoi à divers clients potentiels:
Niveleuse Champion D720 - Année 1981
Numéro de série : 720 512 214 472, masse : 13 517 Kg, remise
Moteur Allis Chalmers diésel de 7 litres, model 670T de 140HP de 10969 heures
Transmission manuelle 8 vitesses avant et 4 vitesses de reculons
Lame de 14 pieds

Veillez noter que le scarificateur ne fait pas partie de la vente et sera désinstallé avant cession;
Le véhicule est remisé depuis le mois de février 2016.

-
- que la date de fermeture des soumissions soit fixée au vendredi 29 avril 2016 à 12 heures AM .

Aucune offre de moins de 10 000 \$ pour un lot ne sera considérée.

Les offres devront être reçues à la municipalité avant le vendredi 29 avril 2016 à 12h00 AM dans une enveloppe cachetée avec la mention « Appel d'offres niveleuse ».

La municipalité se réserve la possibilité de ne retenir ni le plus haut, ni aucun des soumissionnaires et elle n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Pour de plus amples détails, veuillez consulter l'appel d'offres qui sera diffusé dans les médias et sur le site internet de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-04-0058

7.3 Approbation du plan d'intervention abrégé

ATTENDU QU'à partir du 1er janvier 2016, le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) exige qu'un plan d'intervention soit préparé selon le guide révisé, à toute municipalité qui présentera une demande d'aide financière pour des travaux de renouvellement de conduites d'eau potable ou d'égout, ou pour des travaux de priorité 3 ou 4 dans le cadre du programme TECQ.

ATTENDU QUE lorsque les réseaux d'eau potable et d'égouts sont entièrement constitués de conduites récentes, c'est- à-dire ceux dont la mise en place remonte à moins de 20 ans et qui n'ont pas de problème connu, les municipalités ne sont pas assujettis à la

procédure d'évaluation complète par les indicateurs du guide et peut se limiter à la production d'un plan d'intervention abrégé;

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé sa demande d'exemption auprès du MAMOT accompagné de la présentation des annexes 1 à 4 et du tableau 32 incluant les données requises et la hiérarchie, conformément au Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées ainsi qu'à la présentation d'un plan d'ensemble des réseaux d'aqueducs et d'égouts pour établir des tronçons sommaires;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu, lors d'une rencontre préparatoire à la séance du conseil, copie de l'ensemble des documents susmentionnés aux fins d'étude et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Simon Pelletier appuyé par Jean-Guy Raymond :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-Modeste approuve le plan d'intervention abrégé déposé auprès du MAMOT à l'appui de sa demande d'exemption, le tout étant accompagné de la présentation des annexes 1 à 4 et du tableau 32 incluant les données requises et la hiérarchie, conformément au Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées ainsi qu'à la présentation d'un plan d'ensemble des réseaux d'aqueducs et d'égouts pour établir des tronçons sommaires;

QUE copie de la présente soit adressée au Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-04-0059

7.4 Approbation du plan d'action pour l'élimination des raccords inversés

ATTENDU que selon la clause 4 de l'Annexe A du protocole d'entente du projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation et de distribution en eau potable du réseau Audet (PIQM 555282), la Municipalité doit démontrer qu'un programme d'élimination des raccords inversés dans le réseau de collecte des eaux usées a été conçu et mis en place.

ATTENDU que cette clause est applicable à l'ensemble de la Municipalité et non seulement au secteur où des travaux ont été réalisés;

ATTENDU QUE conformément aux engagements pris dans le cadre de la demande d'aide financière pour son projet de mise aux normes de l'alimentation en eau potable du secteur Audet (PIQM 555282), la Municipalité de Saint-Modeste a mandaté la firme SNC-Lavalin pour l'élaboration d'un plan d'action visant l'élimination des raccords inversés sur son territoire par voie de résolution portant le N°2016-01-0017;

ATTENDU QUE la firme SNC Lavalin a déposé le plan d'action susmentionné daté du 28 janvier 2016 portant le N°635 511, qu'une

copie dudit plan d'action a été remis aux membres du conseil lors d'une rencontre préparatoire à la séance du conseil, et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Jean-Guy Raymond :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Modeste a pris connaissance et approuve le programme d'élimination des raccordements inversés préparé par la firme SNC-Lavalin daté du 28 janvier 2016;

QUE copie de la présente soit adressée au Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-04-0060

7.5 Autorisation Club Chasse et Pêche de Rivière-du-Loup

ATTENDU que le Club Chasse et Pêche de Rivière-du-Loup Inc. exerce ses activités (dressage de chien, concours canin, pêche, maniement d'armes à feu) sur le territoire de la Municipalité de Saint-Modeste;

ATTENDU que le Club Chasse et Pêche de Rivière-du-Loup Inc. doit se conformer aux conditions prévues à l'article 5 de la Loi sur les Armes à feu;

ATTENDU que le Club Chasse et Pêche de Rivière-du-Loup Inc. est le seul en importance dans le Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU que le Club Chasse et Pêche de Rivière-du-Loup Inc. doit se conformer aux différentes normes de sécurité en vigueur, notamment en matière de maniement d'armes à feu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Margot Perreault :

QUE la municipalité accepte que le Club Chasse et Pêche de Rivière-du-Loup Inc. continue d'exercer ses activités y compris le maniement d'armes à feu sur son territoire, tout en respectant les lois et règlements en vigueur.

QUE cette autorisation reste soumise au maintien de l'entente entre le Club Chasse et Pêche de Rivière-du-Loup Inc. et la Corporation Sentier Petit Témis, pour que les utilisateurs puissent traverser la piste cyclable afin de se rendre au champ de tir avec leur véhicule automobile;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-04-0061

7.6 Utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de 59 513 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les détails signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Simon Pelletier :

QUE la municipalité de Saint-Modeste informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

Une copie de l'Annexe A fait partie intégrante de la présente résolution pour y être également joint en annexe du présent procès-verbal sous le numéro **2016-04-01.1**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-04-0062

7.7 Modifications au guide de l'employé - Postes de voirie

ATTENDU que dans sa résolution N°**2011-12-0270**, la Municipalité de Saint-Modeste adoptait un guide de l'employé afin de faciliter l'intégration dans l'équipe des nouveaux employés, de permettre aux employés actuellement en place de connaître la mission, les valeurs mais aussi les principaux éléments, droits, devoirs, procédures, incombant tant à l'employeur qu'à l'employé, et de définir les grilles salariales de l'ensemble des postes de travail existant actuellement dans la municipalité.

ATTENDU qu'afin de faciliter le recrutement et de mieux couvrir les besoins futurs en personnel en voirie, il est convenu de créer 2 nouvelles catégories de postes de voirie, et de revoir les grilles salariales dudit personnel de voirie;

ATTENDU que les améliorations proposées vont nécessiter d'apporter des modifications en conséquence au guide de l'employé et de revoir l'échelon salarial à la baisse du responsable de voirie;

ATTENDU que tous les conseillers ont reçu une copie des modifications proposées au guide de l'employé lors d'une rencontre préparatoire à la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Jean-Guy Raymond :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce conseil adopte les modifications proposées au guide de

l'employé dont notamment la création de 2 nouvelles catégories de postes de voirie, la modification des grilles salariales du personnel de voirie et le changement d'échelle salariale du responsable de voirie sans perte de salaire;

QUE les dites dispositions entreront en vigueur au 4 avril 2016;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-04-0063 **7.8 Changement de catégorie d'emploi – Employé de voirie**

ATTENDU que le Comité de Voirie recommande de modifier la catégorie d'emploi de M. Gabriel Olivier-Côté;

ATTENDU que le Comité de Voirie souhaite ainsi reconnaître le professionnalisme, les compétences techniques et l'implication de M. Gabriel Olivier-Côté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Margot Perreault :

QUE ce conseil entérine la nomination de M. Gabriel Olivier-Côté au poste d'adjoint spécialisé à la voirie et aux infrastructures municipales aux conditions telles que décrites dans le projet de lettre de nomination à transmettre à M. Gabriel Olivier-Côté datée du 5 avril 2016 dont copie a été remise à l'ensemble des membres du conseil lors d'une rencontre préparatoire à la présente séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-04-0064 **7.9 Changement de catégorie d'emploi – Employé de voirie**

ATTENDU par sa résolution N° **2015-10-0211**, ce conseil confirmait l'engagement de monsieur Sébastien Michaud en qualité de conducteur de véhicules lourds et homme d'entretien d'hiver en surnuméraire pour une période déterminée se terminant le 30 avril 2016;

ATTENDU QUE le contrat de M. Sébastien Michaud arrive à échéance le 30 avril 2016, il convient de combler le poste vacant d'assistant de voirie (statut d'employé permanent à l'année à temps complet);

ATTENDU que le Comité de Voirie recommande de modifier la catégorie d'emploi de M. Sébastien Michaud;

ATTENDU que le Comité de Voirie souhaite ainsi reconnaître le professionnalisme, les compétences techniques et l'implication de M. Sébastien Michaud;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Simon Pelletier :

QUE ce conseil entérine la nomination de M. Sébastien Michaud au poste d'assistant spécialisé à la voirie et aux infrastructures municipales aux conditions telles que décrites dans le projet de lettre de nomination à transmettre à M. Sébastien Michaud datée du 5 avril 2016 dont copie a été remise à l'ensemble des membres du conseil lors d'une rencontre préparatoire à la présente séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-04-0065

7.10 Appui à la Coopérative de Solidarité Santé Saint-Hubert dans le cadre du projet de construction d'un carrefour santé

CONSIDÉRANT QUE le projet de la Coop de solidarité Santé Saint-Hubert est un projet majeur favorisant le développement économique et touristique de nos communautés rurales;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permet de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la MRC de Rivière-du-Loup ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra d'assurer la poursuite des activités de la Coopérative de solidarité Santé dans un environnement adéquat et favorisant l'accessibilité à des services communautaires de santé ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet démontre des qualités innovantes en matière de partenariat permettant la création de nouveaux emplois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Jean-Guy Raymond :

QUE la Municipalité de Saint-Modeste appuie le conseil d'administration de la Coopérative de solidarité Saint-Hubert dans ses démarches en vue de l'aboutissement de son projet de construction de "Moulin à santé".

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2016-04-0066

7.11 Adhésion 2016-2017 à l'URLS Bas-Saint-Laurent

L'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent sollicite l'adhésion de la Municipalité de Saint-Modeste pour l'année 2016-2017.

ATTENDU qu'en devenant membre, la Municipalité peut bénéficier de différents programmes et services offerts auprès de leur organisme;

ATTENDU que les actions de l'URLS du Bas-Saint-Laurent sont orientées de façon à soutenir les initiatives, à coordonner des événements rassembleurs, à former des intervenants, à harmoniser les actions et à concerter les intervenants dans le respect de la dynamique bas-laurentienne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Bélanger, appuyé par Jean-Guy Raymond, d'adhérer à l'URLS Bas-Saint-Laurent, pour l'année 2016-2017, au coût de 150\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-04-0067

7.12 Demande de participation à la 39ème Conférence Bas-St-Laurent - Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine du Réseau Environnement

ATTENDU QUE le coordonnateur des services techniques et inspecteur en bâtiment, Daniel Martel, et le maire, Louis-Marie Bastille, demandent aux membres du conseil municipal, l'autorisation de participer de 9h00 à 16h00 à la conférence offerte par le Réseau Environnement, qui aura lieu le 19 mai 2016 à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup.

Les thématiques abordées durant cette journée vont concerner:

- La gestion raisonnée des matières résiduelles
- Développement du territoire et gestion durable des eaux pluviales
- Les programmes d'excellence pour l'eau potable PEXEP et les eaux usées
- Usine de biométhanisation de la SÉMER

ATTENDU QUE le coût de cette conférence est de 65 \$ par personne taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Margot Perreault :

- ◆ D'autoriser le coordonnateur des services techniques, Daniel Martel, et le maire, Louis-Marie Bastille, à participer à la formation offerte par le Réseau Environnement, qui aura lieu de 9h00 à 16h00 le 19 mai 2016 à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup. Tous les frais inhérents à cette formation seront assumés par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-04-0068

7.13 Demande de participation à une formation Tetrattech

ATTENDU QUE le coordonnateur des services techniques et inspecteur en bâtiment, Daniel Martel, et le maire, Louis-Marie Bastille, demandent aux membres du conseil municipal, l'autorisation de participer de 13h15 à 16h45 à la formation du 5 mai 2016 offerte à Rivière-du-Loup par la Firme Tetrattech traitant des obligations municipalités :

- Plan d'intervention;
- Stratégie d'économie d'eau potable;
- Audit microbiologique des usines d'eau potable;
- Débordement des eaux usées;
- Ouvrages municipaux d'assainissement;
- Réduction du phosphore;
- Rejets dans les réseaux d'égout municipaux;
- Raccordements inversés;
- Gestion des eaux pluviales;
- Gestion des cours d'eau;
- Sécurité des barrages.

Par ailleurs, les sujets suivants seront également abordés:

- les différents programmes d'aide financière en vigueur
- la planification stratégique des investissements

ATTENDU QUE le coût de cette conférence est de 45 \$ par personne taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond,

appuyé par Simon Pelletier :

◆ D'autoriser le coordonnateur des services techniques, Daniel Martel, et le maire, Louis-Marie Bastille, à participer à la formation du 5 mai 2016 offerte à Rivière-du-Loup par la Firme Tetrattech. Tous les frais inhérents à cette formation seront assumés par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. PROJETS DE RÉGLEMENTS

2016-04-0069 **8.1 Avis de motion pour la modification du Règlement de zonage N°142 relativement à l'agrandissement de la zone 09-CH à même les zones 08-CH et 11-P et l'abolition des zones 08-CH et 11-P**

M. Jean-Guy Raymond, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une séance ultérieure du conseil, un règlement qui modifiera le règlement de zonage N°142 relativement à l'agrandissement de la zone 09-CH à même les zones 08-CH et 11-P et l'abolition des zones 08-CH et 11-P.

2016-04-0070 **8.2 Avis de motion pour modifier le règlement d'emprunt N°240 afin de procéder à un remboursement anticipé partiel**

M. Simon Pelletier, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une séance ultérieure du conseil, un règlement qui modifiera le règlement N°240 afin de procéder à un remboursement anticipé partiel dudit règlement;

2016-04-0071 **8.3 Avis de motion pour modifier le règlement d'emprunt N°256 afin de procéder à un remboursement anticipé partiel**

M. Lucien Gendron, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une séance ultérieure du conseil, un règlement qui modifiera le règlement N°256 afin de procéder à un remboursement anticipé partiel dudit règlement;

9. AFFAIRES NOUVELLES

Pas d'affaires nouvelles.

10. À L'INTENTION DES GENS DE LA SALLE

La période de questions a lieu. Des questions sont posées.

2016-04-0072 **11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Yannick Bélanger de lever la session 21 heures 30 minutes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

En signant le présent procès-verbal, le maire Louis-Marie Bastille est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.

Alain Vila
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Louis-Marie Bastille,
Maire